



FCO Marchandises

PUBLIC : Tout conducteur(trice) de véhicules de plus de 3.5 tonnes de Poids Total Autorisé en Charge (PTAC), aussi bien en transport public qu'en transport privé de marchandises.

PREREQUIS :

- Titulaire du permis de conduire de la catégorie C ou CE en cours de validité
- Justifier de la régularité de sa situation au regard des obligations de formation professionnelle des conducteurs

DUREE et MODALITES : Présentiel. 35 heures (5 jours)
Effectif : Maximum réglementaire : 16 participants

LIEU DE FORMATION : Plateau technique d'1 hectare ½ validé par les services de la DDTM, sur la commune de Villeneuve les Maguelone.

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES :

La pédagogie sera active et participative. Elle alternera :
- les apports d'information du formateur
- les mises en pratique sous forme d'exercices (QCM, étude de cas, constats), d'exercices de maniabilité du véhicule, et conduite sur route.

FORMATEURS : Tous diplômés et aux compétences techniques et pédagogiques actualisées.

DISPOSITIF DE SUIVI : Feuille d'émargements par ½ journée. Certificat de réalisation. Livret de formation

VALIDATION : Attestation de formation conforme à l'arrêté du Ministère chargé des transports. Carte de Qualification Conducteur

ACCESSIBILITE HANDICAPE : Un entretien individuel vous est proposé afin de définir ensemble les moyens nécessaires à la faisabilité de votre projet de formation.

TARIF : Nous consulter – **Eligible au CPF 237408**
Délai d'accès : nous consulter (10 sessions/an)

CONTEXTE : A compter de la mise en place du contrat de progrès dans le transport, tout conducteur(trice) de véhicules de transport de marchandises, doit tous les 5 ans, suivre une FCO (Formation Continue Obligatoire) lui permettant de procéder à une mise à jour de ses connaissances dans le domaine théorique et pratique.

OBJECTIFS GENERAUX :

Permettre au conducteur à partir d'un bilan de ses connaissances et compétences :

- ✓ De se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité.
- ✓ Actualiser ses connaissances en matière de réglementation du transport ainsi que de santé, sécurité routière, sécurité environnementale, service et logistique.
- ✓ Améliorer ses pratiques dans ces domaines. (Arrêté du 3 janvier 2008 - Art 3)

CONTENU DE LA FORMATION :

Accueil et présentation de la formation (30 min.)
Bilan des connaissances (3h30)
Perfectionnement à la conduite rationnelle axé sur les règles de sécurité (11 heures)
Application des réglementations (6 heures) :
Santé, Sécurité Routière et Sécurité Environnementale (7 heures)
Service et Logistique (4 heures)
Evaluation des acquis et Synthèse du Stage (3 heures)

SANCTION : (Habilitation)

- Attestation de formation conforme à l'arrêté du Ministère chargé des transports.
- Carte de Qualification Conducteur

Sans niveau spécifique
Equivalence, passerelle : sans objet
Inscrite au Répertoire Spécifique n° RS 158
Code Certif Info N°84557

ACCES A L'EMPLOI METIER et POURSUITE DE FORMATION :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/158/>

Une carte chronotachygraphe est obligatoire pour la conduite de véhicules de transport de marchandises de plus de 3,5 tonnes. Des habilitations spécifiques (certificats de formation ADR) peuvent être requises selon les produits transportés (produits pétroliers, radioactifs, ...).
Formation obligatoire tous les 5 ans.

FP_FC0Mses_MAJ160821

